

Rapport mondial du PGO

L'espace civique

Défendre les activistes et les journalistes



Principaux éléments

Sans les activistes et les journalistes, le gouvernement ouvert est fortement affaibli. Ils agissent à titre d'intermédiaires de premier plan, en faisant le lien entre les institutions publiques et les décideurs et le citoyen lambda. Ils fournissent des renseignements et font de la sensibilisation à propos des enjeux; ils exigent la responsabilité au besoin. La protection de ce rôle essentiel de chien de garde protège également les personnes qui font appel au gouvernement ouvert chaque jour pour produire un changement.

Les libertés requises par les activistes et les journalistes continuent d'être menacées aux quatre coins du monde. Cette section porte sur les défis particuliers qu'affrontent les pays membres du PGO et sur les solutions potentielles. Les principales conclusions sont les suivantes :

- **Il n'y a pas d'activiste-type.** Il n'y a aucun fil directeur en ce qui a trait à l'âge, au sexe et à la situation; ses besoins sont variés, surtout en ce qui concerne les femmes, les personnes LGBT+ et les groupes marginalisés. Il s'agit souvent de communautés de gens, et pas seulement d'individus ou d'organisations professionnelles.
- **Dans 80 % des pays membres du PGO,** les journalistes font état de harcèlement, souvent de la part d'intervenants externes au gouvernement. Dans une petite minorité visible des pays membres du PGO, les activistes sont victimes de harcèlement, de stigmatisation, de détention et de violence.
- **Dans 50 pays membres du PGO,** les menaces à l'endroit des activistes et des journalistes font l'objet d'enquêtes et d'une judiciarisation inadéquate.
- **Les membres du PGO peuvent employer leurs plans d'action pour aider les activistes et les journalistes en restreignant les pratiques nocives,** en instaurant le principe de responsabilité des dirigeants, en renforçant les organismes d'enquête et de poursuite qui peuvent redresser les torts, et communiquer avec proaction l'important rôle que jouent les journalistes dans la société.



Encore et toujours, les membres du PGO s'engagent publiquement à protéger l'expression. Tous les membres du PGO signent la Déclaration de gouvernement ouvert lors de leur adhésion; ils s'engagent ainsi à mettre sur pied un gouvernement « qui donne aux citoyens les moyens et qui produit des résultats pour eux, » « cohérent avec notre engagement envers la liberté d'expression, d'association et d'opinion. »¹

La Déclaration de Paris, adoptée en 2016 par le Comité directeur du PGO au nom de ses membres, prévoit un engagement à :

protéger, conformément au droit international, la liberté d'expression, y compris pour la presse et tous les médias, défendre le rôle du journalisme à titre de force essentielle à la transparence et à la responsabilité, et dénoncer les attaques et la détention de journalistes.

De plus, la théorie du changement du PGO maintient la participation de la société civile à titre d'une des quatre forces nécessaires à la réforme du gouvernement ouvert.

Au-delà des déclarations d'aspiration, les activistes et les journalistes sont au cœur du succès du gouvernement ouvert :

- **Ils défendent la mission et la vision du partenariat.** Ceci comprend tout le monde, des défenseurs des droits environnementaux et humains, y compris les activistes des droits des femmes et des jeunes, aux chercheurs, aux journalistes et aux blogueurs.
- **Ils demandent, étudient en détail et exploitent les renseignements ouverts et publics.** Ceci aide à promouvoir des changements positifs au sein du gouvernement, à établir la confiance et à soutenir les processus politiques. Selon un sondage américain, 80 % des adultes estiment que les médias sont « essentiels ou très importants » pour le système démocratique du pays.²
- **Ils aident à garantir les poids et contrepoids à l'égard d'intérêts puissants.** Aux Philippines, une approche de gouvernance fondée sur les données encourageait les gouvernements locaux (« Barangay ») à se servir des données ouvertes pour permettre aux membres de

la collectivité de surveiller les budgets du gouvernement local et prendre part à la planification.³

- **Leur travail permet d'assurer une croissance saine et inclusive.** Les récentes conclusions portant sur plus de 200 pays démontrent que lorsqu'un pays respecte les libertés civiles, elles s'accompagnent de bons résultats en termes d'économie et de développement humain.⁴

À l'inverse, lorsque les acteurs de la société civile subissent du harcèlement en ligne ou en personne (que ce soit en raison de leurs activités, de leur genre, de leur sexualité, de leur religion ou de leur ethnicité, etc.), les gens seront intimidés et craindront de s'exprimer et de participer au gouvernement. L'intimidation comprend des violences sexualisées en ligne, du harcèlement, la divulgation des coordonnées à domicile et au travail, et des menaces envers les acteurs de la société civile et leurs proches. Ceci, ultimement, affectera la libre transmission de renseignements et la collaboration. L'intimidation affecte démesurément les femmes, les membres de minorités et les personnes d'opinion minoritaire.

Au-delà des déclarations publiques du PGO, l'obligation de protéger les activistes et les journalistes est enchâssée dans le droit international et dans le droit national.

- L'article 19 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* oblige les États à respecter, protéger et encourager l'expression et le droit de chercher des renseignements, ce qui comprend l'adoption de lois nationales.
- D'après la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (1998), ces défenseurs participent à « l'élimination effective de toutes les violations des droits de la personne et des libertés fondamentales des peuples et des personnes. »⁵
- La Résolution 33/2 de la Commission des Droits de l'homme déclare que les États sont tenus d'empêcher et de sanctionner les attaques contre les journalistes.⁶

Plus récemment, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a nommé un Rapporteur spécial

sur la Situation des défenseurs des droits de l'homme et un Rapporteur spécial sur la liberté d'expression.⁷ Des rapporteurs analogues sont nommés à des organismes régionaux d'Afrique, d'Europe, et d'Amérique latine. Ces rapporteurs consignent les situations d'abus, suscitent la conscience des droits de la personne et établissent une volonté politique à l'égard de réformes intérieures à l'échelle nationale. L'ONU a établi spécifiquement une cible générale afin de « garantir l'accès public à l'information et de protéger les libertés fondamentales, conformément aux lois nationales et aux ententes internationales, » dans l'Objectif de développement durable 16.10.

Note importante à l'égard de la terminologie : ce rapport emploie le terme « activiste, » mais un consensus international de plus en plus clair se dégage à l'égard du terme « défenseurs des droits de l'homme ou de la personne ». L'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît que sont des « défenseurs des droits de la personne » les journalistes, les environnementalistes, les lanceurs d'alerte, les syndicalistes, les avocats, les enseignants, les manifestants pour le logement, etc.⁸ Ce rapport se sert indistinctement des termes « activiste » et « défenseur ». Cet usage est intentionnel; ce rapport est d'abord destiné à un lectorat intérieur qui n'est peut-être pas au fait des résolutions et de la terminologie des Nations unies et d'autres organismes internationaux. Les activistes sont, entre autres, des particuliers, des organismes ou des communautés, organisés ou non, qui participent à la vie civique. L'emploi des termes « activistes et journalistes » ne vise pas à diminuer ou à remplacer l'important travail juridique effectué par d'autres organismes.

De plus, cette section regroupe les conclusions sur la liberté d'expression et les conclusions sur les institutions de base des droits de la personne. L'objectif est d'éviter un appariement par racine des deux éléments. Les données illustrent le fait que les institutions qui protègent et favorisent l'expression libre sont inefficaces ou, si elles sont efficaces pour enquêter et faire des recommandations, sont débridées. Encore une fois, ceci n'est pas conforme au droit international des droits de la personne, mais la combinaison de la liberté d'expression et des institutions sur les droits de la personne a pour but

de rendre le présent rapport utile aux tenants de réformes intérieures.

Menaces à l'endroit des activistes et des journalistes

Les attaques contre les activistes et les journalistes constituent une des principales menaces à l'endroit des gouvernements ouverts et de la société civile à l'internationale.⁹ Les données concernant la portée de ces dangers sont alarmantes.

- FEn ce qui a trait aux défenseurs des droits de la personne, l'Amérique latine est la région la plus dangereuse; elle représente 85 % des meurtres reconnus d'activistes en 2017.¹⁰
- En ce qui a trait aux journalistes, l'Afghanistan, l'Inde, le Mexique et les États-Unis affichent le nombre le plus élevé de meurtres selon les données de Reporters sans frontières.¹¹
- À part les gouvernements, des acteurs non étatiques comme le crime organisé, les groupes armés et les sociétés privées (internationales) ont ciblé les activistes et les journalistes qui contestent leurs activités, ce qui entraîne certains de ces derniers à prétendre que le harcèlement et les meurtres ont atteint des sommets jamais vus depuis au moins une décennie.¹²

Les menaces à l'endroit des activistes et des journalistes ne se limitent pas à la violence physique. Elles comprennent également :

Le harcèlement

- *ALa saisie de biens* a visé des groupes et des particuliers de l'Azerbaïdjan à la Zambie et de l'Union européenne à la Turquie; elle a souvent visé des groupes qui s'occupent de questions délicates comme la corruption, les droits fonciers, les activités d'opposition politique, les droits de la personne et les enjeux concernant les personnes LGBT+.
- *Des interdictions de voyage* ont été imposées contre les acteurs de premier plan de la société civile et leur famille en Azerbaïdjan, au Bahreïn, en Égypte et en Turquie, entre autres.
- *Le harcèlement par des acteurs privés* peut comprendre des menaces de mort et du vandalisme. Dans un récent rapport, l'Agence des droits fondamentaux a demandé à différentes OSC de s'exprimer sur les menaces ou les attaques envers leur personnel des trois dernières années. Elle a conclu que « la plupart des OSC ont fait état de menaces exprimées principalement verbalement et en ligne et d'attaques ou du fait d'être la cible de campagnes médiatiques négatives et de menaces à la sécurité numérique. Pourtant, au moins 15 organisations (sur 136 répondants) ont affirmé que leur personnel ou leurs bénévoles avaient fait l'objet d'attaques physiques en lien avec leur travail. De plus, 20 organisations ont fait état de dommages matériels (comme du



vandalisme, des graffitis et des fenêtres brisées). En même temps, seul le quart des organisations qui ont subi de tels incidents les ont dénoncés aux autorités. »¹³

Stigmatisation

- *L'Étiquetage et démonisation.* En Russie, les OSC doivent s'inscrire en vertu de la Loi sur les agents étrangers s'ils reçoivent un financement provenant de l'extérieur.¹⁴ La Hongrie a adopté une loi analogue en 2017.¹⁵ (Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Liberté d'association » du présent rapport.)
- *Intimidation.* Aux États-Unis, le Président Trump taxe régulièrement la presse d'« ennemi du peuple. » Selon le rapport de la Chambre des représentants sur la liberté de 2019, « le Président a attaqué des institutions et des traditions essentielles, comme la séparation des pouvoirs, une presse libre, l'indépendance des tribunaux, l'impartialité de l'administration de la justice, les protections contre la corruption et, plus inquiétant, la légitimité des élections. »¹⁶

Détention

- Grâce à un état d'urgence déclaré en 2016, le gouvernement de la Turquie a, depuis, mis en détention au moins 50 000 personnes en attente de procès et a condamné au moins 112 journalistes au cours de la seule année 2018.¹⁷
- Les policiers de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, y compris certains pays membres du PGO, détiennent de plus en plus de journalistes, parfois sans accusation officielle.¹⁸

Diffamation et intimidation judiciaire

- Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique sont des poursuites fallacieuses et onéreuses qui servent à bâillonner et à harceler les activistes journalistes. (Pour de plus amples renseignements, consultez « Bon à savoir : La montée des poursuites bâillons pour entraver l'expression ».)
- Entrave à l'expression et à la presse. Recours à des lois démesurément discrétionnaires en matière de diffamation et de blasphème.¹⁹

Criminalisation

- *Recours à la loi pour entraver le droit d'association.* En 2018, un site de nouvelles des Philippines ouvertement contre le gouvernement, le Rappler, a été accusé d'évasion fiscale.²⁰ Des

accusations semblables ont été portées contre des organismes de défense des droits de la personne au Kenya.²¹

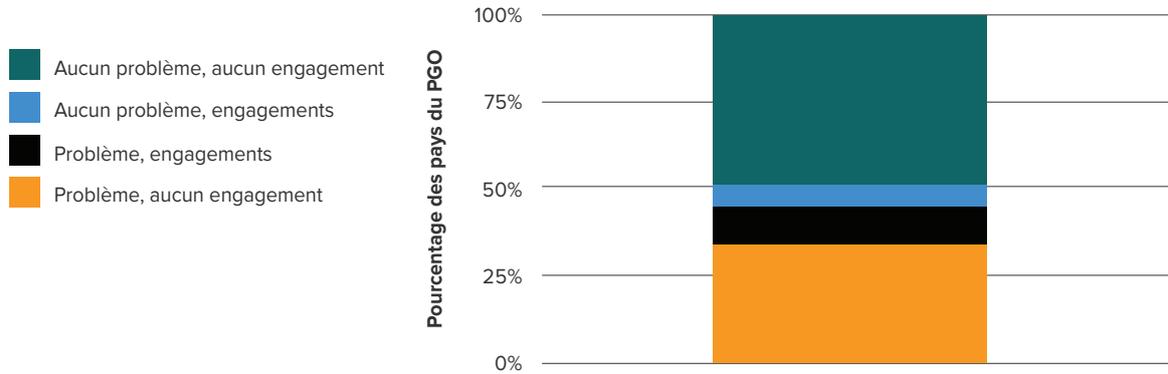
- *Criminalisation des manifestations.* Dix États américains²² ont adopté des lois pour atténuer les peines pour avoir blessé des manifestants qui entravent les chemins publics.
- *Criminalisation des services juridiques.* En Europe, on observe une importante criminalisation de la prestation de services de base (y compris la diffusion d'informations et les services juridiques) aux réfugiés et aux migrants.²³

Violence

- *Meurtres.* Malgré les accords de paix concernant le conflit qui affecte la région, le Bureau de l'Ombudsman de la Colombie indique que 282 activistes communautaires et journalistes ont été assassinés entre janvier 2016 et février 2018. De plus, deux journalistes ont été tués à Malte et en Slovaquie en 2017 et en 2018, respectivement.

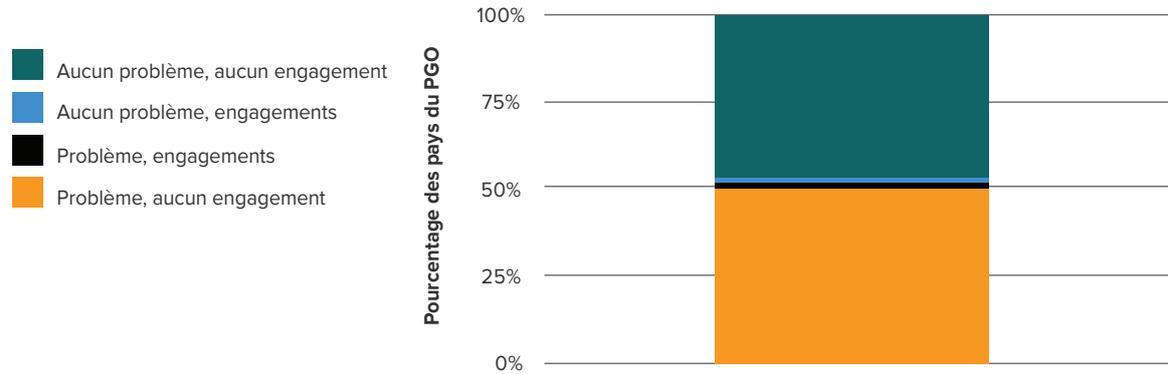
D'après une analyse effectuée en 2018 par le PGO auprès de 64 pays membres, plusieurs administrations membres du PGO sont aux prises avec des difficultés à l'égard du fonctionnement des institutions sur les droits de la personne (37 pays) et sur la liberté d'expression (29 pays). De ces pays, la plupart n'ont pas employé leur plan d'action du PGO pour entreprendre des réformes destinées à éviter, à étudier et à sanctionner le harcèlement des activistes (voir les figures 1 et 2). La figure 1 porte sur les engagements qui traitent particulièrement de liberté d'expression ou de liberté des médias. La figure 2 porte sur le nombre de pays qui se sont engagés à améliorer les institutions de protection des droits de la personne. (Pour des considérations de précision, ces engagements ne sont qualifiés que de pertinents pour la protection des droits de la personne s'ils emploient l'expression « droits de la personne » ou une expression semblable.)

FIGURE 1. Un petit nombre de pays membres du PGO éprouvant des problèmes de liberté d'expression ont entrepris des engagements.



Source: Base de données des engagements dans le cadre du PGO et données de CIVICUS Monitor codées par le personnel du MEI²⁴ (n = 64)

FIGURE 2. La plupart des pays du PGO éprouvent des problèmes d'enquête et de suivi des droits de la personne, mais peu d'entre eux ont appliqué leur plan d'action pour résoudre le problème



Source: Base de données des engagements dans le cadre du PGO et données de CIVICUS Monitor codées par le personnel du MEI²⁵

(n = 64)



Principales réalisations du PGO à ce jour

Malgré le portrait général peu encourageant, certains pays membres du PGO ont pris des mesures pour défendre les journalistes et les activistes contre différentes menaces et différents gestes de la part des gouvernements, des entreprises et d'autres intervenants externes au gouvernement dans le cadre de leurs plans d'action.

- Onze pays ont pris des engagements visant à renforcer les institutions des droits de la personne, suivre et respecter les recommandations des conventions internationales des droits de la personne, et protéger les activistes, les journalistes et les défenseurs des droits de la personne contre le harcèlement. Sept de ces pays ont pris des engagements « ambitieux » selon l'évaluation du MEI.²⁶
- Cependant, les deux tiers des pays aux prises avec des problèmes notables n'ont pas pris d'engagement à l'égard de ces enjeux dans leur plan d'action. Ceci représente 30 % des pays membres du PGO.²⁷

Les pays qui ont pris des engagements ont tendance à se concentrer sur la prévention, la protection et les sanctions.

Prévention :

- La Colombie s'est engagée, dans son deuxième plan d'action (2015-2017), à mettre sur pied des archives nationales pour consigner les noms et fournir des renseignements à propos des victimes de son conflit armé. Voir « Leçons à tirer des réformateurs : Colombie - Ouverture de l'information à l'égard d'abus passés. »²⁸
- La Norvège s'est concentrée à faire progresser la liberté de l'information grâce à la rédaction d'une politique étrangère et de développement visant à promouvoir la libre expression et à combattre les attaques de plus en plus nombreuses contre la société civile par des intervenants étatiques et non-étatiques dans d'autres pays.²⁹

- Le troisième plan d'action de l'Uruguay opte pour une approche de données ouvertes en matière d'accès à l'information, y compris à propos des infractions aux droits de la personne sous la dictature militaire.³⁰

Protections :

- Dans son deuxième plan d'action (2014-2016), la Croatie s'est engagée à renforcer les mécanismes de protection des journalistes qui dénoncent la censure.³¹
- Dans son plan d'action national (2014-2016), l'Irlande s'est engagée à établir une culture de lancement d'alerte et à adopter une loi nationale afin de protéger les dénonciateurs. (Voir l'encadré à la page suivante)³²
- Dans son troisième plan d'action (2016-2018), l'Italie s'est concentrée à la mise en œuvre de sa « Déclaration des droits numériques, » qui a été approuvée en 2015.³³
- En 2016, la Mongolie s'est engagée à adopter une nouvelle loi sur la liberté des médias selon les normes internationales, loi qui comprendrait la protection de la confidentialité journalistique. De plus, le gouvernement s'est engagé à modifier la Loi nationale sur la diffusion pour protéger les médias contre l'influence politique et pour faire la promotion de leur indépendance.³⁴

Sanctions :

- Dans son plan d'action (2016-2018), la Jordanie a adopté un engagement à faire le suivi des données sur les plaintes concernant les droits de la personne. Une base de données électronique a été mise au point pour faire enregistrer et suivre les plaintes afin de vérifier la responsabilité dans le processus et dans l'évolution des affaires judiciaires.³⁵
- Dans son plan d'action (2014-2016), le Mexique a pris l'engagement d'entamer un processus visant à résoudre le problème de la disparition forcée de personnes. Voir « Leçons à tirer des réformateurs

: Mexique - Tentative de mettre fin à la violence contre les activistes et les journalistes. »)³⁶

- Le Monténégro a mis de l'avant un engagement du gouvernement à résoudre le problème des crimes contre les journalistes, comprenant entre autres la mise en place d'un groupe chargé d'étudier les meurtres non-élucidés, comme l'a fait la Serbie voisine. Voir l'encadré « Leçons à tirer des réformateurs : Serbie - Mettre fin au meurtre de journalistes en toute impunité. »)³⁷

D'autre part, le Partenariat a joué un rôle actif dans la résolution de problèmes entre les membres à l'aide de la Politique d'intervention du PGO :³⁸

- La Politique d'intervention a été appliquée contre la Hongrie après que quatre OSC aient déposé une Lettre signalant une préoccupation en juillet 2015. Lorsque le Comité directeur du PGO a déclaré les plaintes valides et pertinentes, le gouvernement de la Hongrie s'est retiré du PGO en décembre 2016.³⁹
- En mai 2016, l'Azerbaïdjan est devenu le premier pays du PGO à être désigné inactif en vertu de la Politique d'intervention du PGO.⁴⁰
- En 2018, les OSC participant au PGO ont présenté un dossier de Politique d'intervention à l'égard

de l'espionnage au Mexique. Le dossier est toujours en cours, en attendant une vérification du problème et les mesures correctrices possibles du gouvernement.⁴¹ (Pour de plus amples renseignements, voir l'encadré « Leçons à tirer des réformateurs : Mexique - Tentative de mettre fin à la violence contre les activistes et les journalistes » plus loin.)

- En 2016, un dossier concernant la liberté de mouvement en Israël a été soulevé, mais il a été rejeté, car le groupe qui présentait le dossier n'était pas admissible.⁴²
- Une lettre signalant une préoccupation a été présentée à l'égard de la Turquie. Le groupe à l'origine de la lettre n'était pas admissible, car la Turquie ne compte pas sur une structure de PGO fonctionnelle depuis de nombreuses années. Par conséquent, en septembre 2016, le Comité directeur a déclaré inactive la Turquie après qu'elle ait, lors de deux cycles consécutifs, omis de présenter un plan national d'action mis au point avec des partenaires.⁴³
- Nous en sommes venus à la conclusion qu'une lettre finale concernant le gouvernement de l'Australie était dénuée de mérite factuel.⁴⁴





LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

Irlande : Changement de protections et de culture à l'égard des lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alerte assument une fonction sociale essentielle en dénonçant la négligence ou les abus des secteurs public et privé. Le fait d'avoir le droit de s'exprimer sur des abus présumés, comme la corruption ou le harcèlement, est essentiel à un environnement et à une culture sécuritaire pour tous. Cependant, ces personnes ont besoin de protections idoines et d'acceptation sociale afin de pouvoir s'acquitter de ce rôle.⁴⁵

L'Irlande s'est servie de son plan d'action national (2014-2016) pour commencer à encourager, à protéger, et à faire de la sensibilisation quant aux devoirs et aux protections des lanceurs d'alerte (décrit par les lois sur les divulgations protégées de l'Irlande).⁴⁶ La loi a été adoptée en 2014 au cours de la première année du plan d'action et a été mise au point en collaboration étroite avec la société civile. Elle a été réputée une des lois sur les lanceurs d'alerte la plus complète de l'Union européenne, car elle traite de la dénonciation d'abus dans tous les secteurs de la société.

L'inclusion par l'Irlande des lanceurs d'alerte dans son plan d'action a été qualifiée de transformateur et d'engagement étoilé. Une évaluation indépendante du plan qualifié de complète en moins de deux ans et ayant des répercussions « excellentes » sur l'ouverture du gouvernement.⁴⁷ Le gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Dépenses publiques et des réformes (DPER) a collaboré avec les syndicats professionnels, les OSC et les associations représentant les employeurs afin d'exécuter l'engagement et d'adopter la loi. Le moment était idéal; un projet de loi sur les lanceurs d'alerte était en discussion lors de la rédaction du plan d'action.

Photographie de Ronstik, Adobe Stock

Les données témoignent d'un besoin de changement

Malgré des progrès louables dans le contexte des plans d'actions, les données de V-Dem et de la Freedom House démontrent que de nombreux pays membres du PGO sont toujours aux prises avec d'importantes difficultés, surtout en matière de harcèlement des journalistes et de suivi par les institutions qui font enquête sur les infractions aux droits de la personne. La présente section étudie ces problèmes selon trois catégories : liberté de presse, liberté d'expression et institutions des droits de la personne.

Liberté de presse

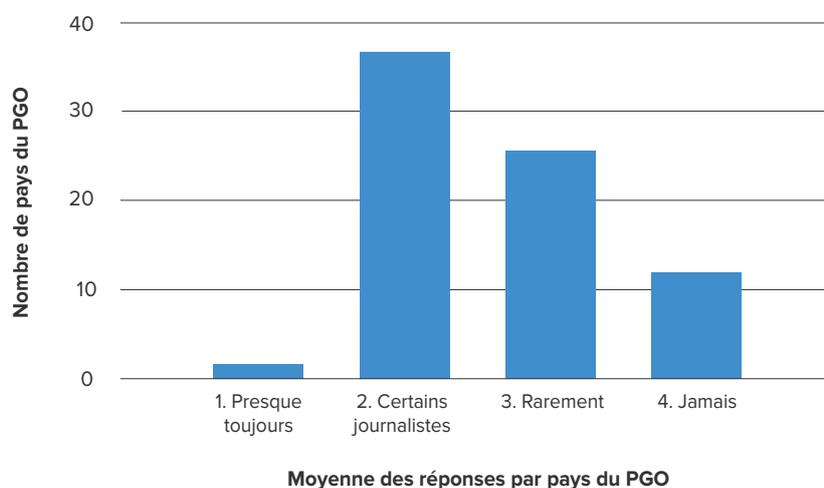
De nombreux pays membres du PGO éprouvent de la difficulté à assurer la liberté de la presse; des intervenants puissants harcèlent directement la presse et, dans certains cas, les médias s'autocensurent. Les figures 3 et 4 analysent les données de trois sources (V-Dem, World Justice Project et Freedom House) et indiquent que les

journalistes font face à des menaces partout dans le monde, parfois graves, même dans les pays membres du PGO.

- Dans la plupart des pays membres du PGO, des journalistes sont harcelés (par le gouvernement ou par d'autres intervenants). Selon les données de V-Dem, c'est le cas dans à peu près 80 % des pays membres du PGO.
- Les personnes sondées dans 48 pays membres du PGO estiment que les journalistes subissent des menaces, des châtiments ou des peines de prison pour leurs travaux, d'après le World Justice Project.
- Plus de deux pays membres du PGO sur trois sont aux prises avec des contraintes de modérées à grave contre des médias libres et indépendants, d'après Freedom House.

FIGURE 3. Dans de nombreux pays membres du PGO, les journalistes sont la cible de harcèlement grave

Les journalistes, individuellement, sont-ils harcelés, à savoir menacés de diffamation, interpellés, incarcérés, battus ou tués, par des représentants du gouvernement ou des intervenants paragouvernementaux puissants alors qu'ils exercent des activités journalistiques légitimes? (n = 78)

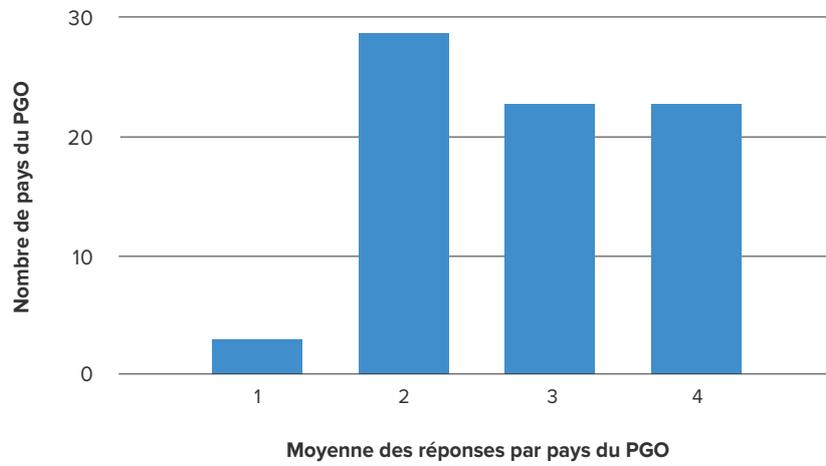


Source: V-Dem v2meharjrn (3.11.8), Version 8 (April 2018).



FIGURE 4. Certains pays membres du PGO sont moins propices à l'indépendance des médias

Question : Les médias libres et indépendants sont-ils une réalité? (n = 79)



Source: Freedom House, Freedom in the World 2018, D1.



LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

Serbie : Mettre fin au meurtre de journalistes en toute impunité

Concernant l'accès des journalistes à la justice, des mécanismes doivent garantir que les crimes dont ils sont victimes font l'objet d'enquêtes et de poursuites. Citons en exemple la Commission pour l'enquête du meurtre de journalistes mise sur pied par la Serbie pour réétudier d'anciennes affaires qui ont débouché sur une inaction.⁴⁸

La commission a été mise sur pied en 2012 à la suite de violences contre des journalistes dans la foulée du démantèlement de l'ancienne Yougoslavie, en 1992. Plus de 40 journalistes sont disparus ou ont été tués en Serbie depuis, et très peu de ces disparitions et meurtres ont été élucidés.

La Commission compte de nombreux groupes de travail; ils sont tous dirigés par le ministère de l'Intérieur et leurs travaux sont d'une transparence diaphane. En plus de représentants du ministère, la Commission comprend des représentants des journalistes professionnels et de l'Agence de renseignement de sécurité (BIA), l'organisme de sécurité nationale de la Serbie.⁴⁹ Trois procès ont pu être intentés. Une campagne de sensibilisation du public,⁵⁰ qui a décroché un prix lors du Festival international de la créativité Lions Cannes de 2014, a également été lancée pour sensibiliser la population aux travaux de la Commission.⁵¹

Si la Serbie éprouve toujours des problèmes de liberté de la presse, la Commission fait figure d'exemple au modèle exportable. Depuis, le pays voisin du Monténégro a mis sur pied un organisme analogue.

Photographie de Scorcom, Adobe Stock





LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

Mexique : Tentative de mettre fin à la violence contre les activistes et les journalistes

Le système de justice du Mexique souffre d'une carence d'indépendance judiciaire et fait partie d'un environnement plus vaste d'impunité.⁵² Leur deuxième plan d'action du PGO souligne que de 1 à 2 % seulement des crimes commis ont entraîné une condamnation et que de nombreux particuliers (96 %) ne dénoncent pas du tout les crimes à cause de la crainte, de la corruption ou du peu de confiance que les institutions mexicaines réagissent. Comme les disparitions constituent un grave problème au Mexique, ce manque de justice criminelle signifie que de nombreux cas ne sont pas rapportés et ne font pas l'objet d'une enquête. En 2014, ce problème a atteint son paroxysme lors de la disparition forcée et du meurtre probable de 43 enseignants et élèves qui se rendaient à une manifestation à Iguala, dans Guerrero.

Le plan d'action de 2016 du Mexique comprenait un engagement à analyser les patrons de disparition, un mécanisme pour en faire le suivi et la publication de données ouvertes concernant les disparitions. Il s'agirait de la suite d'un plan d'action antérieur (2013-2015) où le Mexique a pris des engagements connexes de recueillir et de publier les données sur les disparitions et de fournir des renseignements sur les gens qui ont été détenus. Ces deux engagements ont été réalisés de pied en cap.⁵³

Malheureusement, ces efforts se sont essouffés lors de la découverte que le gouvernement se servait d'espionnage pour harceler les activistes, dont des membres de la société civile de la « Commission tripartite » responsable de la gestion du PGO. Le gouvernement est actuellement sous la loupe du groupe de soutien du PGO à la suite d'une lettre de Politique d'intervention du PGO provenant d'organismes mexicains.

Au moment de rédiger ces lignes, l'administration mexicaine récemment nommée a affirmé son engagement à collaborer avec la société civile pour réagir à ces problèmes. Un rapport décrivant les conclusions des mérites des problèmes originaux doit être terminé au cours du premier trimestre de 2019. Selon ces conclusions et les réponses du gouvernement, une mise à jour et rapport sera rédigé et déposé auprès du Comité directeur du PGO lors de la prochaine réunion, qui aura lieu en mai 2019.

.....
Photographie de Edgard Garrido, Reuters

Liberté d'expression

Si la plupart des pays membres du PGO obtiennent des résultats relativement élevés en matière de liberté d'expression des OSC et des particuliers, d'importantes contraintes subsistent dans plus de 40 % des pays membres du PGO (voir figure 5). De plus, les pays membres du PGO ne sont pas à l'abri à certaines des pires exactions :

- **Représailles** : Dans cinq pays membres du PGO, les OSC subissent des représailles en raison de divergence d'opinions.

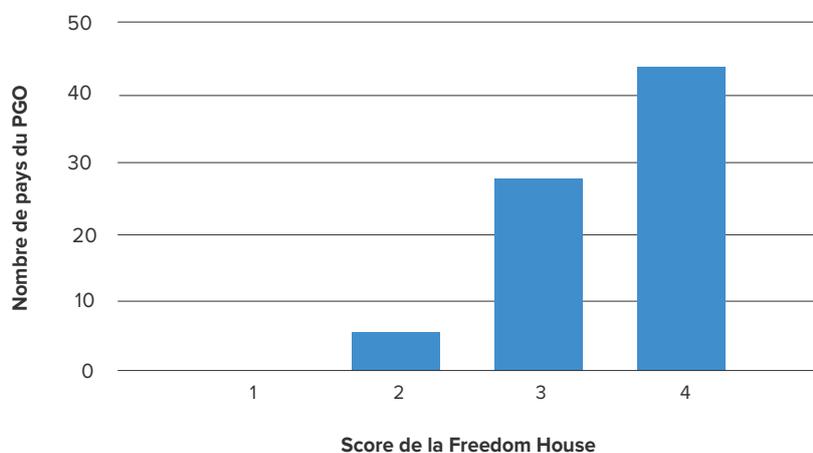
- **Meurtres et disparitions** : Dans 11 pays, les dissidents sont « susceptibles » ou « très susceptibles » d'être incarcérés ou tués par des agents de l'État.

- **Détention extrajudiciaire** : Dans 14 pays, les répondants ont indiqué que les activistes étaient « susceptibles » ou « très susceptibles » de subir une détention extrajudiciaire.

- **Fouille extrajudiciaire** : Dans 17 pays, les activistes ou les dissidents sont « susceptibles » ou « très susceptibles » de subir des fouilles sans mandat.

FIGURE 5. Dans une vaste minorité des pays du PGO, les particuliers qui expriment des opinions politiques craignent de faire l'objet d'une surveillance et de représailles

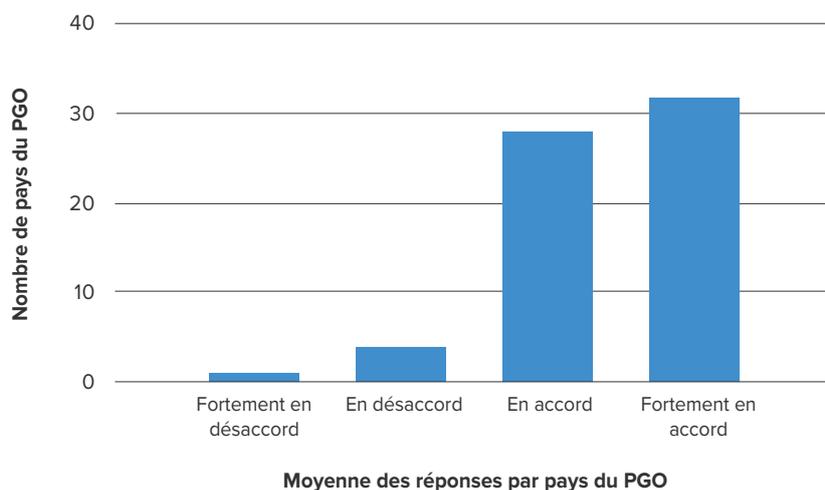
Les particuliers sont-ils libres d'exprimer leurs opinions politiques ou de s'exprimer sur d'autres sujets délicats sans crainte de faire l'objet d'une surveillance ou de représailles? (n = 79)



Source: Freedom House, Freedom in the World 2018, D4.

FIGURE 6. Dans la plupart des pays du PGO, les organisations de la société civile peuvent s'exprimer contre le gouvernement sans crainte de représailles

En pratique, les organisations de la société civile du [PAYS CONCERNÉ] peuvent exprimer librement une opinion opposée aux politiques et actions du gouvernement sans crainte de représailles. (n = 65)



Source: World Justice Project, Rule of Law Index 2017-2018, QRQ 134.





“Cour européenne des droits de l'homme.” Photographie de Svetavo, Adobe Stock

Institutions sur les droits de la personne

Les infractions aux droits de la personne font souvent l'objet de rapports, d'enquêtes ou de suivis inadéquats, ce qui entraîne l'impunité des auteurs. La cause peut être que les institutions responsables de la protection des droits de la personne omettent de faire une enquête ou un rapport ou qu'elles ne le peuvent pas. Autrement, il peut y avoir présentation de rapport, mais justice n'est pas rendue.

Les institutions sur les droits de la personne sont des organismes institués pour protéger les droits de la personne de base, tels que l'interdisent le droit international et le droit national. Si les institutions internationales ou supranationales sur les droits de la personne font l'objet d'une forte attention, le PGO est mieux à même d'améliorer ces institutions à l'échelle nationale. Certains de ces organismes sont de nature judiciaire (déterminer les faits et la loi), certains sont à but unique (comme les commissions de vérité et réconciliation), et d'autres traitent des droits de la personne à travers différents dossiers. Dans certains cas, ces institutions offrent un répit temporaire, assorti d'un accompagnement, un asile ou une évacuation.⁵⁴

Les données indiquent un manque apparent de protection et de sanctions contre les abus à l'endroit

des droits de la personne. Les organismes chargés d'enquêter sur les infractions aux droits de la personne sont réputés inefficaces ou ne sont pas pris au sérieux par les autorités (voir les figures 7 et 8).

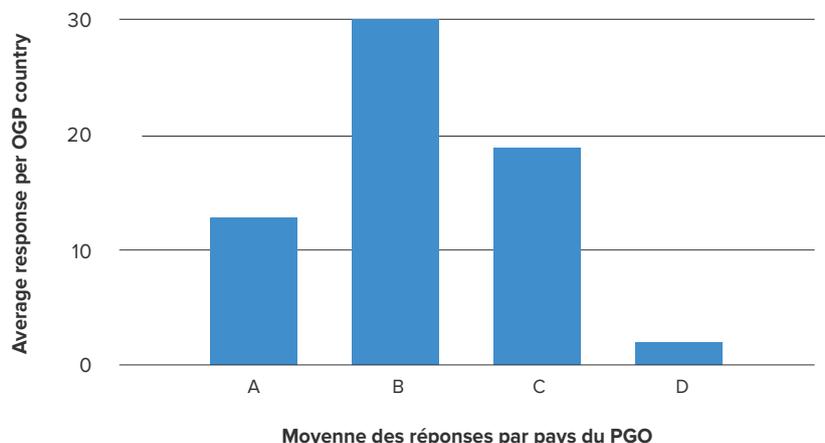
De plus, les figures 7 et 8 illustrent certaines causes de l'impunité dans les pays membres du PGO. La figure 7 démontre que presque tous les pays membres du PGO dans l'Indice sur l'État de droit ont constitué une institution des droits de la personne, un bureau de l'ombudsman ou une institution équivalente. Mais dans de nombreux pays, ces institutions sont inefficaces ou rejettent les dossiers importants. Seuls 12 pays sondés disposent d'institutions efficaces.

La figure 8 démontre que malgré la présence d'institutions efficaces dans ces pays, seule la moitié de ces institutions voient leurs conclusions donner lieu à des correctifs. Les experts de la majorité des pays sondés sont d'avis que les conclusions de ces institutions ne se traduisent que par peu d'action.

Ces conclusions suggèrent que dans certains pays membres du PGO, des pouvoirs d'enquête de base et l'indépendance constitueraient un premier pas essentiel. Cependant, dans un plus grand groupe, la création de moyens pour garantir que les conclusions entraînent des résultats est peut-être plus importante.

FIGURE 7. Dans la plupart des pays membres du PGO, les institutions visant les droits de la personne ne réagissent pas rapidement aux abus

Les experts ont choisi l'énoncé qui correspondait le mieux à leur opinion à savoir comment l'Institution nationale sur les droits de la personne (ombudsman) fonctionne dans leur pays. (n = 64)



Source: World Justice Project, Rule of Law Index 2017-2018, QRQ 15.

Légende de la figure 7 :

(a) L'institution ne permet pas d'enquêter sur les infractions aux droits de la personne

b) L'institution entreprend des enquêtes sur les infractions aux droits de la personne, mais son efficacité est réduite. L'institution peut prendre

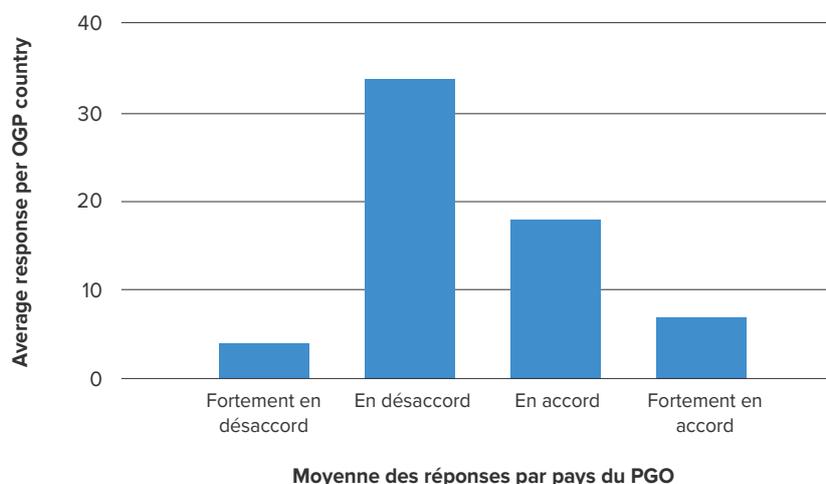
du temps ou ne pas désirer s'immiscer dans des questions de nature politique.

c) L'institution n'enquête pas sur les infractions aux droits de la personne

d) Il n'y a pas de telles institutions dans mon pays.

FIGURE 8. Dans la plupart des pays membres du PGO, les correctifs contre les abus aux droits de la personne ne sont pas appliqués rapidement

En pratique, les autorités accordent de l'importance aux rapports émis par les institutions nationales sur les droits de la personne ou les ombudsmen, et les conclusions négatives entraînent rapidement des correctifs. Données pour les pays membres du PGO. (n = 63)



Source: World Justice Project, Rule of Law Index 2017-2018, QRQ 16.





LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

Colombie : Ouverture de l'information à l'égard d'abus passés

La Colombie s'est engagée, dans son deuxième plan d'action (2015-2017), à mettre sur pied une archive nationale sur les droits de la personne et comme mémoire historique pour consigner le nom et fournir des renseignements à propos des victimes de son conflit armé.⁵⁵ Au cours du conflit, on estime à 220 000 le nombre de personnes qui sont décédées et à plus de 7 000 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Au cours de la première année, près de 230 000 documents ont été rendus publics. Ce nombre est passé à 240 000 au cours de la deuxième année.

Cette cueillette de renseignements sur le conflit sous format de données ouvertes constitue un soutien essentiel au pays dans son processus de réconciliation nationale.

La Colombie a également inclus un engagement à constituer un système d'information intégré pour faire le suivi des engagements après les accords de paix dans le cadre de son troisième plan d'action (2017-2019).⁵⁶ Cette étape est importante, car la Colombie accuse toujours une augmentation des attaques contre les journalistes et les activistes après la signature de ces accords.⁵⁷

Photographie de LM Spencer, Adobe Stock

La montée des poursuites bâillonnées pour entraver l'expression



“Mémoire de la journaliste d'investigation assassinée Daphne Caruana Galizia.” Photographie de Ethan Doyle White, Wikimedia

Daphne Caruana Galizia était une journaliste qui rapportait la corruption du gouvernement à Malte avant d'être brutalement assassinée lors d'une attaque à la voiture piégée en octobre 2017. Avant sa mort, elle était la cible de harcèlement incessant, y compris des menaces de mort, des incendies criminels et des poursuites.⁵⁸ Au moment de son décès, elle était visée par 47 poursuites pour diffamation de la part des personnes qui voulaient mettre fin à ses dénonciations, ce qui sous-tend une tendance à la hausse du recours aux poursuites stratégiques contre la mobilisation publique visant à réduire les journalistes et les activistes au silence.⁵⁹ *En quoi consiste une poursuite stratégique contre la mobilisation publique?*

Une poursuite stratégique contre la mobilisation publique est une poursuite utilisée pour harceler et intimider les OSC ou les particuliers, surtout les environnementalistes et les défenseurs des droits de la personne. Les plaignants ne s'attendent habituellement pas à gagner. Ils se servent plutôt des poursuites pour entacher la réputation de leurs détracteurs et les obliger à consacrer temps et argent dans des procédures judiciaires. Si de nombreuses poursuites stratégiques contre la mobilisation publique font état de plaintes en diffamation, elles peuvent prendre de nombreuses formes et sont particulièrement nuisibles là où les frais judiciaires sont élevés, où les lois qui régissent l'expression sont souples et où il n'y a aucune mesure de protection.⁶⁰ À titre d'instrument permettant

à des intérêts puissants de faire taire leurs détracteurs, la poursuite stratégique contre la mobilisation publique représente une menace claire à la liberté d'expression. *Quelle est la solution?*

En réaction au meurtre de Caruana Galizia, Malte a décriminalisé la diffamation en avril 2018, même s'il n'existait aucune disposition contre les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique.⁶¹ Ailleurs, des lois contre les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique sont lentement adoptées, comme aux États-Unis, en Australie et au Canada.⁶² En Ontario, un membre du Programme local du PGO, des affaires récentes précisent la manière dont les tribunaux peuvent interpréter les lois contre la poursuite stratégique contre la mobilisation publique afin d'établir l'équilibre entre liberté d'expression et droit de se défendre.⁶³

L'affaire n'est cependant pas entendue. Par conséquent, les prochains engagements du PGO pourraient porter sur la mise en œuvre de règlements et de lois contre la poursuite stratégique contre la mobilisation publique qui :

- prévoient des pénalités pour ceux qui déposent des poursuites abusives, y compris des amendes;
- permettent le rejet hâtif des poursuites abusives par le tribunal;
- permettent le recouvrement des frais juridiques assumés par les intimés qui sont aux prises avec des poursuites abusives.⁶⁴

Atténuer les écarts dans les pays membres du PGO

Compte tenu du recul mondial de la liberté d'expression et de l'espace citoyen, les membres du PGO doivent former une ligne de défense pour protéger les activistes et les journalistes. Il faut continuer de comparer les pays membres du PGO aux pays qui ne le sont pas afin d'évaluer le rendement des gouvernements qui font partie du Partenariat. Les conclusions actuelles suggèrent que les pays membres du PGO ne sont que légèrement plus efficaces que les pays non membres à la défense des activistes et des journalistes.⁶⁵

Le défi est de savoir comment arrêter et inverser ces tendances négatives, à commencer par les pays membres du PGO. Certaines dimensions doivent être prises en compte dans la réflexion sur l'approche idoine :

- **Les réactions devraient être légales et proportionnelles** : Souvent, les infractions à l'endroit des activistes sont imputées au nom de la sécurité nationale ou de la lutte contre la corruption. De telles lois peuvent être détournées pour s'en prendre aux activistes et aux journalistes.⁶⁶ Actuellement, ces attaques sont justifiées au nom des lois concernant la cybersécurité, y compris dans les pays membres du PGO.⁶⁷ Les réponses aux menaces devraient être adaptées, orientées spécifiquement vers les menaces réelles, et fondées sur un droit conforme aux normes internationales.
- **S'employer à mettre fin à l'impunité** : Souvent, les attaques contre la société civile, surtout les journalistes, sont impunies et niées. Les conclusions suggèrent que les meurtriers des journalistes s'en sortent sans conséquence neuf fois sur dix.⁶⁸ Une telle situation requiert une approche systémique, peut-être à l'aide d'engagements d'un plan d'action, qui ciblent un meilleur accès aux initiatives de justice pour protéger les activistes et les journalistes, ce qui comprend des enquêtes policières, l'accès à un conseiller juridique, la

garantie de procédure équitable, et la protection des témoins. À cette fin, il est essentiel que le pouvoir judiciaire soit indépendant et impartial.

- **Tenir compte des besoins particuliers de toutes les victimes** : Les données probantes ont démontré que la répression, le harcèlement et la violence peuvent se manifester différemment envers les femmes et les groupes minoritaires (minorités sexuelles, raciales et religieuses).⁶⁹ Par exemple, les viols et les attaques à connotation sexuelle ont pour but de faire taire les groupes de femmes.⁷⁰ En réfléchissant aux engagements du PGO, les organismes de défense des droits des femmes, des droits des autochtones et des droits des personnes LGBT+ ont des exigences politiques particulières et définies qui doivent être reconnues et qui doivent faire l'objet d'engagements particuliers.⁷¹

Les conclusions sont sans équivoque : les activistes et les journalistes sont au cœur du gouvernement ouvert et d'une société civile saine et engagée. La défense de l'important rôle qu'ils jouent devrait faire l'objet de l'attention de tout pays membre du PGO, surtout compte tenu de la portée et de l'ampleur des défis auxquels ils sont confrontés. Témoignant des pénibles réalités décrites ci-dessus, la prochaine génération d'engagements du PGO pourrait comprendre certaines mesures tangibles de prévention, de protection et de sanction. (L'encadré « Directives et normes » dans la présente section présente des exemples détaillés d'engagements envers la promotion et la protection de médias libres et indépendants.)

Actions de prévention

Données

- Recueillir des données ouvertes officielles (comme des rapports déposés concernant des meurtres, du harcèlement, d'autres formes de violence contre des acteurs de la société civile, et le nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une enquête et ayant donné lieu à des poursuites) assorties de

protections idoines de la confidentialité, surtout lorsque les menaces font état d'agression sexuelle.

Renforcement des capacités

- Mettre au point des programmes de formation sur le respect et la protection de l'expression. Toutes les autorités nationales responsables de la protection des journalistes et de la liberté d'expression devraient participer.
- S'assurer que les OSC sont au fait de leurs droits et obligations au titre de la loi, et favoriser l'accès à un conseiller, y compris en matière de droit et de comptabilité.
- Solliciter des organismes représentant les femmes et d'autres minorités dans la conception de solutions au harcèlement et à la violence.
- Mettre au point des programmes de formation sur la sécurité physique, numérique et psychologique à l'endroit des OSC.
- Sensibiliser et solliciter plus largement la société civile à l'égard de ses obligations de défendre publiquement, y compris en ligne, les activistes et les journalistes.

Environnement médiatique

- Augmenter la pression internationale sur le harcèlement, la détention ou le meurtre commandité par l'État; établir des règles et des protections pour la liberté de presse dans les médias numériques et imprimés; établir des lignes directrices sur la sécurité des journalistes; et réunir les conditions pour une plus grande diversité des médias.
- Faire participer la société civile et les médias à la rédaction de lois concernant la propriété des médias afin d'encourager la diversité des médias tout en garantissant la légalité, l'absence, dans la mesure du possible, d'intervention, et le caractère adéquat des

réponses. Il peut s'agir, entre autres, de négocier des règles d'indépendance des médias financés par l'État, de la propriété des médias par les partis politiques, ou de registres de propriété.

- Améliorer l'accès des médias à toutes les institutions gouvernementales.
- Évaluer, réformer et réviser les règles sur le contenu et la diffamation, au besoin, en collégialité avec les médias et la société civile.

Mesures de protection

- Adopter, mettre en œuvre et rendre compte des protections des lanceurs d'alerte, conformes aux meilleures pratiques et aux normes mondiales.
- Donner rapidement des avertissements anticipés et du soutien d'urgence aux activistes (dont la sécurité, la relocalisation, les déplacements, le travail et le soutien familial).
- Garantir une protection efficace aux médias et aux acteurs de la société civile féminins ou LGBT+ contre les dangers liés au genre que pose leur travail.

Sanctions

- Abroger les lois restrictives pour faire enquête sur les crimes contre la liberté d'expression.
- Établir des protections robustes pour faire enquête et déposer des poursuites contre la violence envers les journalistes et d'autres acteurs de la société civile (garantir l'accès à la justice).
- Établir des niveaux appropriés de dédommagement envers les victimes de crimes contre les activistes et les journalistes.
- Offrir un remède judiciaire (comme des sanctions) contre les pays où on observe des cas d'impunité d'attaques contre les activistes et les journalistes.



Exemples d'engagements d'environnement propice aux médias



Photographie de Esebene, Adobe stock

Les engagements envers des médias libres et indépendants cadrent parfaitement avec la déclaration de fondation du PGO et les piliers sous-jacents : transparence, responsabilité, participation.

Lanceurs d'alerte

- Champ d'action : Adopter, mettre en œuvre et rendre compte des protections des lanceurs d'alerte, conformes aux meilleures pratiques et aux normes mondiales.
- Action : Informer la population des droits des lanceurs d'alerte, y compris en diffusant des renseignements pertinents à l'égard des protections et des mécanismes.
- Action : S'assurer que les autorités compétentes reçoivent le mandat, le pouvoir et les ressources pour favoriser et protéger les dénonciations, surtout lorsqu'il n'y a pas de canal adéquat pour les dénonciations.

Règles de contenu

- Champ d'action : Au besoin, évaluer, réformer et réviser les règles relatives au contenu (comme les lois sur la diffamation,

la censure et les dispositions sur les propos haineux) et à la réglementation des médias (comme les règles de diffusion publique et privée).

- Action : Réformer les lois pour dépenaliser la diffamation criminelle et garantir la liberté de la presse.
- Action : Collaborer avec des entreprises et les organismes de la société civile pour mettre au point des initiatives de vérification des faits concernant les processus électoraux.
- Action : Garantir et protéger le droit des médias d'enquêter, de critiquer et d'exprimer des opinions.
- Action : Mettre au point des mécanismes de surveillance pour suivre la progression des cibles du processus d'ODD établies par accord international.
- Action : Garantir que les règlements visant les médias favorisent la liberté, l'indépendance et la diversité des médias.

Accès

- Champ d'action : Donner aux médias un accès complet à toutes les institutions gouvernementales.
- Action : Autoriser les médias à enregistrer (audio/visuel) et à diffuser (à la télévision, à la radio, dans des médias imprimés et en ligne) toutes les audiences et les discussions des comités parlementaires.
- Action : Mettre sur pied des centres pour les médias et la presse dans tous les ministères et institutions du gouvernement, et présenter des conférences de presse officielles et régulières.
- Action : Instaurer des règles relatives aux réunions ouvertes pour que toutes les réunions des décideurs soient ouvertes par défaut et qu'elles ne puissent être tenues à huis clos que pour des motifs légitimes (comme pour la protection de la confidentialité).

Protections

- Champ d'action : Établir des protections robustes pour empêcher la violence contre les journalistes, faire enquête lorsqu'il y en a et poursuivre les auteurs.
- Action : Mettre au point des programmes de protection gouvernementale pour les journalistes à risque, y compris des mécanismes d'avertissement anticipé et de réaction rapide.
- Action : Mettre au point des programmes d'enquête et fournir les ressources pour faire enquête sur des menaces et des attaques contre la liberté d'expression et poursuivre les auteurs.
- Action : Abroger les lois restrictives pour faire enquête sur les crimes contre la liberté d'expression.

- Action : Garantir une protection efficace aux journalistes et autres intervenants médiatiques féminins contre les dangers liés au genre que pose leur travail.
- Action : Mettre au point des programmes de formation pour toutes les autorités d'État responsables de la protection des journalistes et de la liberté d'expression.

Propriété

- Champ d'action : Réviser, modifier et adapter les lois nationales en matière de diffusion et de médias pour assurer la diversité, l'indépendance et la transparence de la propriété.
- Action : Vérifier et publier le nom des propriétaires véritables des entreprises médiatiques dans le cadre d'une politique gouvernementale de données ouvertes.
- Action : Vérifier et modifier les règles de propriété croisée afin d'assurer la diversité, l'indépendance et la transparence de la propriété des médias.
- Action : Mettre au point un cadre réglementaire et une commission pour établir un plafond de propriété des médias, surveiller la convergence médiatique et vérifier l'octroi de licences.
- Action : Mettre au point des mécanismes permettant au public de participer à l'examen et à l'approbation des licences des médias ainsi que des fusions et des acquisitions.

Accès en ligne.

- Champ d'action : Mettre au point des lois et d'autres mesures nécessaires visant à assurer la liberté et l'ouverture d'Internet.
- Action : Éviter les interruptions illégales d'Internet et le blocage de certains sites.
- Action : Mettre au point un cadre



réglementaire complet sur Internet.

- Action : Faire de la connectivité à Internet un droit de base, avec des mécanismes idoines de fixation des prix pour garantir un accès universel et des restrictions minimales.
- Action : Établir des stratégies et des cadres gouvernementaux visant à améliorer la connectivité chez certains groupes marginalisés d'un pays.
- Action : Mettre à jour et entretenir des règlements rigoureux sur la neutralité d'Internet afin d'empêcher tout étranglement, blocage et priorité payée du contenu.

Endnotes

- ¹ OGP, *Open Government Declaration* (Sept. 2011), <https://www.opengovpartnership.org/open-government-declaration>.
- ² Knight Foundation, *American Views: Trust, Media and Democracy* (16 Jan. 2018), <https://knightfoundation.org/reports/american-views-trust-media-and-democracy>.
- ³ The World Wide Web Foundation, *Open Data Barometer: Global Report*, 4th ed. (May 2017), <https://opendatabarometer.org/4thedition/report/>.
- ⁴ See the *Collective Results* portion of this report for analysis as well as The B Team, *The Business Case for Protecting Civic Rights* (15 Oct. 2018), <http://www.bteam.org/announcements/the-business-case-for-protecting-civic-rights/>.
- ⁵ United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, “Who is a Defender” (2019), <https://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/Defender.aspx>.
- ⁶ Article 19, *Prevent–Protect–Prosecute: Acting on UN Human Rights Council Resolution 33/2* (2017), <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2017/09/Safety-of-Journalists-guide.pdf>.
- ⁷ United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, “Biography of the Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression - David Kaye” (2019), <https://www.ohchr.org/en/issues/freedomofopinion/pages/davidkaye.aspx>.
- ⁸ UN Gen. Assem., *Declaration on the Right and Responsibility of Individuals, Groups and Organs of Society to Promote and Protect Universally Recognized Human Rights and Fundamental Freedoms* UN Doc. A/RES/53/144 (8 Mar. 1999), <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Defenders/Declaration/declaration.pdf>.
- ⁹ CIVICUS Monitor, *Tracking Civic Space, State of Civil Society Report 2018* (6 Mar. 2018), <https://monitor.civicus.org/SOCS2018/>.
- ¹⁰ HRD Memorial Network, *Stop the Killings* (Front Line Defenders, 2018), https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/stk_-_full_report.pdf.
- ¹¹ Reporters Without Borders, *Violations of Press Freedom Barometer: The Figures in 2019* (2019), <https://rsf.org/en/barometer>.
- ¹² Reporters Without Borders, *Worldwide Round-Up of Journalists Killed, Detained, Held Hostage or Missing in 2018*, https://rsf.org/sites/default/files/worldwide_round-up.pdf; Business and Human Rights Resource Centre, “New report examines the role of businesses in protecting civic space” (Oct. 2016), <https://www.business-human-rights.org/en/new-report-examines-the-role-of-businesses-in-protecting-civic-space>.
- ¹³ European Fundamental Rights Agency (FRA). A, *Civil Society Space: Views of Organisations*, conference paper (Nov. 2018) 4, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2018-ec-colloquium-paper-civil-society-space_en.pdf.
- ¹⁴ International Center for Not-for-Profit Law (ICNL), “Civic Freedom Monitor: Russia” (14 Feb. 2019), <http://www.icnl.org/research/monitor/russia.html>.
- ¹⁵ Associated Press, “Germany, US concerned by Hungary law on foreign-funded NGOs” (FOX News Network, LLC, 14 Jun. 2017), <https://www.foxnews.com/world/germany-us-concerned-by-hungary-law-on-foreign-funded-ngos>.
- ¹⁶ Mike Abramowitz, *Democracy in Retreat Freedom in the World 2019* (Freedom House, 2019), <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2019-democracy-in-retreat>.
- ¹⁷ Stockholm Centre for Freedom. “112 journalists given various jail sentences in Turkey in 2018.” (SCF, 1 Jan. 2019) <https://stockholmcf.org/112-journalists-given-various-jail-sentences-in-turkey-in-2018/>.
- ¹⁸ Media Foundation for West Africa (MFWA), “West African journalists dealing with detentions and assaults” (IFEX, 15 Apr. 2019), <https://www.ifex.org/africa/2019/04/15/west-africa-journalists-detentions/>.
- ¹⁹ Committee to Protect Journalists, *All But One Country in Americas Criminalize Defamation* (1 Mar. 2016), <https://cpj.org/2016/03/all-but-one-country-in-americas-criminalize-defama.php>.
- ²⁰ Ayee Macaraig, “From wars to Duterte: Philippine journalist ‘holds the line’” (Yahoo! News, 12 Dec. 2018), <https://news.yahoo.com/wars-duterte-philippine-journalist-holds-line-072907459.html>.
- ²¹ Civil Rights Defenders, *Stop Harassment of Civil Society Organisations* (18 Aug. 2017), <https://cprd.org/2017/08/18/kenya-stop-harassment-of-civil-society-organisations/>.
- ²² ICNL, *US Protest Law Tracker* (23 Apr. 2019), <http://www.icnl.org/usprotestlawtracker/?location=&status=enacted&issue=&date=&type=legislative>.
- ²³ FRA, *Criminalisation of Migrants in an Irregular Situation and of Persons Engaging with them* (Mar. 2014), <https://fra.europa.eu/en/publication/2014/criminalisation-migrants-irregular-situation-and-persons-engaging-them>; FRA, *Fundamental Rights Considerations: NGO Ships Involved in Search and Rescue in the Mediterranean and Criminal Investigations* (2018), <https://fra.europa.eu/en/theme/asylum-migration-borders/ngos-sar-activities>.
- ²⁴ Tonusree Basu and Denisse Miranda, *The right tools for the right job: How OGP can help win the fight for civic space* (Washington, D.C.: OGP, 2018), https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Right-Tools_Civic-Space_20180508.pdf.



- ²⁵ Basu and Miranda, *The Right Tools For The Right Job*.
- ²⁶ Basu and Miranda, *The Right Tools For The Right Job*.
- ²⁷ Based on data from the CIVICUS monitor compiled by OGP Staff: <http://bit.ly/2LczeVS>
- ²⁸ OGP, “17 Memoria histórica del conflicto armado interno” (2015), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/17-memoria-hist-rica-del-conflicto-armado-interno>.
- ²⁹ https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Norway_Action-Plan_2016-18.pdf.
- ³⁰ OGP, “08.2 Criterios sobre entrega de información en materia de violaciones de Derechos Humanos” (2016), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/082-criterios-sobre-entrega-de-informacion-en-materia-de-violaciones-de-derechos-humanos>.
- ³¹ OGP, “08 Media Transparency” (2014), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/08-media-transparency>.
- ³² Government of Ireland: Department of Public Expenditure & Reform, *Open Government Partnership: Ireland National Action Plan 2014 - 2016* (Jul. 2014), <https://www.opengovpartnership.org/documents/ireland-first-action-plan-2014-16>.
- ³³ Government of Italy, *Declaration of Internet Rights (2015)*, https://www.camera.it/application/xmanager/projects/leg17/commissione_internet/testo_definitivo_inglese.pdf.
- ³⁴ OGP, “05 Create favourable environment for media and journalism” (2016), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/05-create-favourable-environment-media-and-journalism>.
- ³⁵ OGP, “04 human rights violations complaint mechanism” (2018), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/04-human-rights-violations-complaint-mechanism>.
- ³⁶ Government of Mexico. “Base de datos de personas desaparecidas” (21 Nov. 2015), <http://gobabiertomx.org/resultados/5-base-de-datos-de-personas-desaparecidas/>.
- ³⁷ OGP, “28 Improving media freedoms” (2012), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/28-improving-media-freedoms>.
- ³⁸ OGP, “OGP Response Policy: Response Policy Cases” (2019), <https://www.opengovpartnership.org/ogp-response-policy/response-policy-cases>.
- ³⁹ OGP, *Statement by OGP’s Criteria and Standards Subcommittee regarding the Government of Hungary’s Participation in OGP* (Washington DC: OGP, 22 Jun. 2016), <https://www.opengovpartnership.org/stories/statement-ogps-criteria-and-standards-subcommittee-regarding-government-of-hungary-s>.
- ⁴⁰ OGP, “Response Policy Case: Azerbaijan” (22 Apr. 2019), <https://www.opengovpartnership.org/ogp-response-policy/response-policy-case-azerbaijan>.
- ⁴¹ OGP, “Response Policy Case: Mexico” (5 Mar. 2019), <https://www.opengovpartnership.org/ogp-response-policy/response-policy-case-mexico>.
- ⁴² Sanjay Pradhan (OGP CEO on behalf of the Criteria and Standards Subcommittee), letter to Braam Hanekom (Board Member of PASSOP), 27 Sept. 2016, <http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/PASSOP-September-2016.pdf>.
- ⁴³ OGP, “Turkey made inactive in the Open Government Partnership” (New York City, N.Y.: 21 Sept. 2016), <https://www.opengovpartnership.org/stories/turkey-made-inactive-open-government-partnership>.
- ⁴⁴ OGP, *OGP Response Policy Case: Review and Resolution of Christopher Snow’s Letter of Concern, dated September 6, 2016, against the Government of Australia* (22 Jun. 2017), https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Australia_RP-Report_August2017.pdf.
- ⁴⁵ Transparency International, “Anti-Corruption Glossary” (2018), <https://www.transparency.org/glossary/term/whistleblowing>.
- ⁴⁶ Government of Ireland: Department of Public Expenditure & Reform, *Open Government Partnership: Ireland National Action Plan 2014 - 2016* (Jul. 2014), <https://www.opengovpartnership.org/documents/ireland-first-action-plan-2014-16>; <https://www.per.gov.ie/en/protected-disclosures-i-e-whistleblowing/>.
- ⁴⁷ Dr. Raj Chari, *Independent Reporting Mechanism (IRM): Ireland End-of-Term Report 2014–2016* (OGP, 2017), https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Ireland_EOTR_2014-16.pdf.
- ⁴⁸ European Federation of Journalists, *Serbia: Commission to solve wartime journalists’ murders expanded* (9 Aug. 2018), <https://europeanjournalists.org/blog/2018/08/09/serbia-commission-to-solve-wartime-journalists-murders-expanded/>.
- ⁴⁹ Committee to Protect Journalists, *The Road to Justice Breaking the Cycle of Impunity In the Killing of Journalists* (Oct. 2014), https://cpj.org/reports/road_to_justice2014-english.pdf.
- ⁵⁰ Saatchi & Saatchi Global, “‘Chronicles of Threats’ Battles Violence Against Journalists” (13 Apr. 2014), <http://saatchi.com/en-uk/news/chronicles-of-threats-battles-violence-against-journalists/>.
- ⁵¹ Saatchi & Saatchi Global, “Saatchi & Saatchi Celebrates at Cannes Lions 2014” (25 Jun. 2014), <http://saatchi.com/en-uk/news/saatchi-saatchi-at-cannes-lions-2014/>.
- ⁵² World Justice Project Rule of Law Index, “Mexico” (2019), <http://data.worldjusticeproject.org/#/groups/MEX>.
- ⁵³ OGP, “05 Base de datos de personas desaparecidas” (2013), <https://www.opengovpartnership.org/05-base-de-datos-de-personas-desaparecidas>;

- OGP, “04 Registro de detenidos.” (2013), <https://www.opengovpartnership.org/04-registro-de-detenidos>.
- ⁵⁴ FRA, *National Human Rights Institutions in the EU Member States: Strengthening the fundamental rights architecture in the EU* (Belgium: 2010), <https://fra.europa.eu/en/publication/2012/national-human-rights-institutions-eu-member-states-strengthening-fundamental>.
- ⁵⁵ OGP, “17 Memoria histórica del conflicto armado interno” (2015), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/17-memoria-hist-rica-del-conflicto-armado-interno>.
- ⁵⁶ OGP, “08 Implementación del Sistema Integrado de Información para el Posconflicto (SIIPO)” (2017), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/08-implementaci-n-del-sistema-integrado-de-informaci-n-pa-ra-el-posconflicto-siipo>.
- ⁵⁷ Alan MacKenzi, “Colombia’s peace deal: Where is the peace?” (Deutsche Welle, 19 Jul. 2018), <https://www.dw.com/en/colombias-peace-deal-where-is-the-peace/a-44737961>.
- ⁵⁸ Margaret Atwood, “A year after her murder, where is the justice for Daphne Caruana Galizia?” (*The Guardian*, 16 Oct. 2018), <https://www.theguardian.com/commentis-free/2018/oct/16/murder-justice-daphne-caruana-galizia-malta>.
- ⁵⁹ Sofia Verza, *SLAPPs’ 5 W’s: a background of the Strategic Lawsuits Against Public Participation* (Columbia Univ., 12 Jul. 2018), <https://globalfreedomofexpression.columbia.edu/publications/slapps-5-ws-background-strategic-lawsuits-public-participation/>.
- ⁶⁰ Verza, *SLAPPs’ 5 W’s*.
- ⁶¹ Emil Weber, “Malta: defamation no longer a crime - but new law has critics” (European Centre for Press & Media Freedom, 7 May 2018), <https://ecpmf.eu/news/legal/malta-defamations-no-longer-a-crime-but-new-law-has-its-critics>.
- ⁶² Weber, “Malta: defamation no longer a crime,” Verza, *SLAPPs’ 5 W’s*.
- ⁶³ Kevin O’Brien and Louis Tsilivis, “Ontario Court of Appeal clarifies test under ‘anti-SLAPP’ legislation,” (Osler, Hoskin & Harcourt LLP, 31 Aug. 2018), <https://www.osler.com/en/resources/regulations/2018/ontario-court-of-appeal-clarifies-test-under-anti-slapp-legislation>.
- ⁶⁴ A model anti-SLAPP law produced by the Institute of Justice is available here: <https://ij.org/wp-content/uploads/2015/07/anti-slapp-model.pdf>.
- ⁶⁵ This is based on findings from the *Democracy Index 2018* produced by The Economist Intelligence Unit and Civicus Monitor (see page 4). Tonusree Basu and Denisse Miranda, *The right tools for the right job: How OGP can help win the fight for civic space* (Washington, D.C.: OGP, 2018) 4, https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/Right-Tools_Civic-Space_20180508.pdf.
- ⁶⁶ See ICNL, *Global Trends in NGO Law: Survey of Trends Affecting Civic Space: 2015-16*, vol. 7 issue 4 (Sept. 2016), <http://www.icnl.org/research/trends/trends7-4.pdf?pdf=trends7-4>.
- ⁶⁷ For example in Zambia, proposed new cybersecurity legislation is expected to curtail freedom of speech and expression in the country. The legislation, which is still to be enacted, would aggressively extend government authority into the online space, including measures like requiring all WhatsApp groups to register themselves and the identity of their administrator with the government. Kenya has adopted cybersecurity legislation, which has been criticized for the same failings.
- ⁶⁸ Committee to Protect Journalists, “Global Campaign Against Impunity” (2019), <https://cpi.org/campaigns/impunity/>.
- ⁶⁹ Josefine Karlsson, Charlotte Pruth and Eva Zillen, *Shrinking Civic Space: Addressing the Gendered Threats to Peacebuilding and Human Rights*, sess. report no. 15 (Stockholm Forum on Peace and Development, May 2017), https://www.sipri.org/sites/default/files/2017-09/session_report_no_15.pdf.
- ⁷⁰ Some examples include: In August 2016, Turkish LGBT+ activist Hande Kader was brutally raped and murdered. In El Salvador, in the same year, human rights lawyer Bertha de Leon suffered a smear campaign involving the circulation of explicit sexual images. In India, a chemical substance was thrown at the tribal rights activist Soni Sori.
- ⁷¹ For example, Colombia, as part of its second action plan (2015–2017), has included a commitment to engage with LGBT+ groups and actors as part of developing a national policy that guarantees their rights and prevents discrimination. Montenegro made a similar set of commitments in its first action plan. Furthermore, EarthRights International has published a number of guidelines for working with human rights defenders in different contexts, especially from marginalized groups. Earthrights International, “Comments by EarthRights International on *Voices at Risk: Canada’s Guidelines on Supporting Human Rights Defenders*,” submitted to Global Affairs Canada (18 Jan. 2019), <https://earthrights.org/wp-content/uploads/Comments-by-Earthrights-International-on-Voices-at-Risk-FINAL.pdf>.

